Demande d'adhésion au régime d'assurance collective de l'AGE UQTR
Pour les étudiantes et les étudiants internationaux bénéficiant de la RAMQ

La demande d'adhésion au volet « assurance santé » du régime d'assurance collective de l'AGE UQTR pour les étudiantes et les étudiants internationaux bénéficiant de la couverture de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ)se fait l'aide du formulaire suivant et doit être déposée en personne aux bureaux de l'AGE UQTR (local 1001b NB) ou envoyé par la poste au plus tard le **30 septembre** et - seulement pour les nouvelles inscriptions au trimestre d'hiver - le 15 janvier. Assurez-vous de joindre toutes les pièces justificatives demandées (photocopie de la confirmation de couverture de la RAMQ).

Association générale des étudiants de l'UQTR
3351, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9H 5H7

Consultez le site de l'AGE UQTR pour plus de détails (www.ageuqtr.ca)

S.V.P. Écrire lisiblement EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LA OU LE MEMBRE DE L'AGE UQTR

Code permanent de l'UQTR : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ @ _____ Téléphone : _____

PARTIE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

❑ Je déclare que je suis une étudiante ou un étudiant international qui bénéficie de la couverture de l'a Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) Je souhaite intégrer le volet « assurance santé » du régime d'assurance collective de l'AGE UQTR pour la durée de mes études à l'UQTR.

❑ **Couverture santé seulement (67,35 $/par année)**

❑ J'ai présenté les pièces justificatives, en personne ou en joignant une photocopie de la confirmation de couverture par la RAMQ.

❑ Je déclare que je souhaite intégrer le volet « assurance santé » du régime d'assurance collective de l'AGE UQTR. Je consens à payer la prime annuelle fixée à 67,35 $. La prime devra être payée par chèque à l'ordre de : « AGE UQTR (assurance collective)

Signature : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'AGE UQTR

❑ Le membre a fourni une preuve de couverture par la RAMQ (en personne ou photocopie).
❑ Le membre a fourni un chèque couvrant la prime annuelle du volet « assurance santé » de 67,35 $.